



TOUT
commence
en FINISTÈRE

Projet d'établissement Institut pour le Travail Educatif et Social



Avril 2013

SOMMAIRE

Introduction	3
A. La formation des travailleurs sociaux au sein de la Sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes du Finistère	
1. L'ADSEA29 et la formations des travailleurs sociaux	4
2. Solida'cité	7
3. Les formations dispensées à l'ITES	7
4. Les repères déontologiques	9
B. Le contexte du projet d'établissement	
1. Les enjeux de la formation des acteurs sociaux	10
2. Le projet de création des plateformes et des HEPASS	11
3. L'ITES membre de la plateforme UNAFORIS Bretagne	12
4. Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles 2011-2015 / Conseil Régional de Bretagne	13
5. Les partenariats	14
C. Une contribution à l'animation des territoires	
1. Des formations continuées spécialisées et contextualisées	15
2. L'ITES au sein du Comité Régional de Travail Social	16
3. Les Temps Forts	16
4. Le Centre de Ressources Documentaires	16
D. Les orientations et les objectifs prioritaires du projet d'établissement	
1. Dispenser des formations généralistes en lien avec la réalité des territoires	18
2. Affirmer le caractère professionnel des formations et renforcer la pédagogie de l'alternance intégrative	18
3. Développer la transversalité dans les différentes formations au sein de l'ITES et sur le territoire finistérien	19
4. Considérer l'apprenant comme un adulte acteur dans le dispositif de formation	20
5. Conforter l'ouverture de l'ITES aux dimensions européennes et Internationales	20
6. Créer les conditions de l'évaluation et encourager l'exigence de qualité	21

Introduction

Créé à l'origine pour répondre aux besoins de formation des éducateurs spécialisés (diplôme créé en 1967) dans le secteur de la protection de l'enfance et de l'accueil des enfants handicapés du département du Finistère, l'ITES (Institut pour le Travail Educatif et Social) a accompagné les évolutions des métiers de l'action sociale et médico-sociale. L'Institut est devenu un centre de formation multi-filières en travail social intégrant des formations de niveau V au niveau II et développant des actions de formation continue.

Le présent projet d'établissement s'inscrit dans un contexte législatif en évolution et dans un processus de redéfinition des politiques sociales et de réforme des cursus de formation initiale.

La société d'aujourd'hui est en forte mutation. Les problématiques sociales telles que la fragilisation de la vie sociale, la précarisation des situations de travail, la vulnérabilité de certains usagers, les phénomènes de violence, l'accroissement des addictions et des suicides chez les jeunes, le vieillissement de la population, doivent être prises en compte dans la formation des futurs professionnels.

Plusieurs défis doivent être relevés par les professionnels du travail social :

- développer des interventions personnalisées et collectives dans le cadre d'une approche globale des personnes,
- adapter les prises en charge et les accompagnements hors établissement,
- concevoir et animer des projets d'actions collectives inscrits dans des projets territoriaux qui associent des partenariats publics et privés,
- ouvrir la pratique professionnelle aux pratiques interculturelles,
- mettre en œuvre des processus d'évaluation des actions qui prennent en compte la parole des usagers et renforcent ainsi leur position d'acteur social et de citoyen.

Ces défis sont autant d'enjeux pour les formations en travail social qui sont interrogées dans leur capacité à mobiliser « une compétence collective et transversale » au service de l'anticipation des nouvelles formes d'exercice professionnel.

La spécificité de l'ITES dans le paysage des centres de formation en travail social est d'être géré par une association départementale d'action sociale : la Sauvegarde pour l'Enfance, l'Adolescence et les Adultes du Finistère (ADSEA 29).

Le projet de l'ITES est de ce fait étroitement lié aux valeurs fondatrices de l'association dans sa conception de la personne et de l'action sociale.

Quatre parties constituent l'ossature du projet de l'ITES :

- A. La formation des travailleurs sociaux au sein de la Sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes du Finistère
- B. Les enjeux du projet d'établissement
- C. Contribution à l'animation des territoires
- D. Les orientations et les axes prioritaires à mettre en œuvre

A. La formation des travailleurs sociaux au sein de la Sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes du Finistère – ADSEA 29

1. L'ADSEA 29 et la formation des travailleurs sociaux

Depuis plus de 30 ans, l'ADSEA 29 s'est engagée dans la formation des travailleurs sociaux par le développement de son Institut de formation, l'ITES.

La nécessité d'adapter la formation des travailleurs sociaux au caractère de plus en plus multidimensionnel des problèmes sociaux, la volonté de promouvoir la promotion sociale et professionnelle des personnes ont conduit l'association :

- à la demande de nouveaux agréments de formation transformant l'ITES en Institut de formation multi-filières,
- au développement de nouvelles voies d'accès à la qualification,
- au développement d'un pôle d'activité de formation continue.

Ces axes de développement s'appuient sur le projet associatif.

Au cours de la fin de l'année 2010 et du premier semestre 2011, l'ADSEA 29 a redéfini son Projet Stratégique Associatif pour les six années à venir en prenant en compte ce contexte en pleine évolution. En tant qu'établissement de l'ADSEA 29, l'ITES s'inscrit pleinement dans les axes et orientations déclinés par le PSA. Il ne s'agit pas de « choisir » uniquement certaines orientations du PSA à l'exclusion des autres mais bien de cibler celles plus spécifiques sur lesquelles l'ITES appuie son projet.

1.1. Axes et orientations du Projet Stratégique Associatif de l'ADSEA 29 :

- **axe un : construire un nouveau modèle d'association, acteur de la transformation sociale**
 - Orientations :
*Affirmer nos valeurs et notre appartenance à l'économie sociale et solidaire,
Ouvrir nos établissements et services sur leur environnement et leur territoire.*
- **axe deux : affirmer le primat de l'éducatif sur le répressif dans toute action sociale**
 - Orientations :
*Affirmer nos valeurs,
Passer de l'intention à la concrétisation en donnant une place réelle et concrète au bénéficiaire à tous les niveaux de notre organisation,
Participer à l'animation de l'espace public des territoires par l'ouverture de nos établissements sur l'environnement.*

- **axe trois : développer et s'appuyer sur une gestion humaine des ressources**
 - Orientations :
 - Procéder à l'évaluation et rendre compte annuellement de cette expression du dialogue social au travers de supports de communication interne et externe,*
 - Mettre en place une politique managériale explicite et commune à tous les services et établissements de l'ADSEA 29,*
 - Œuvrer pour une gestion humaine de la ressource : promouvoir, repérer, favoriser l'expression des talents et des compétences chez les professionnels comme chez les administrateurs.*

- **axe quatre : se développer, rechercher des partenariats et des alliances fortes**
 - Orientations :
 - Etre présent et participer aux instances techniques et politiques ad hoc sur nos territoires,*
 - Etre porteurs de propositions, afficher clairement nos intentions, les raisons de notre volonté à contractualiser des alliances, des partenariats, des collaborations renforcées.*

- **axe cinq : être acteur et animateur de l'espace public.**
 - Orientations :
 - Mettre à disposition nos compétences sur le territoire,*
 - Animer et être à l'initiative d'espaces d'échanges,*
 - Mettre en place un observatoire afin d'accroître la connaissance des populations avec lesquelles nous mettons en œuvre des actions sociales, médico-sociales et de formation,*
 - Communiquer, à bon escient, par identification de tous les espaces, les modes et les moyens de communication, en interne comme en externe.*

1.2. La place de l'utilisateur étudiant et stagiaire au sein de l'ITES

La loi du 30 juin 1975 a introduit la notion d'« usager-administré » dans les institutions sociales et médico-sociales. Celle du 2 janvier 2002 a obligé à reconstruire le rapport entre les professionnels et l'utilisateur. Elle fait passer celui-ci d'une relation subie à un accompagnement et lui reconnaît des droits. L'utilisateur devenu client peut ainsi donner son avis sur la prestation qu'il reçoit. En tant qu'établissement de l'ADSEA29, l'ITES ne peut ignorer cette préoccupation qui est l'un des axes forts du PSA et se doit de le décliner dans son projet. Même si les usagers des centres de formation en travail social ne présentent pas les mêmes besoins que ceux des institutions sociales et médico-sociales, il n'en reste pas moins vrai qu'ils reçoivent des prestations de formation sur lesquelles ils peuvent donner un avis.

Ainsi, à l'issue de chaque session de formation continue, le stagiaire remplit un questionnaire de satisfaction qui permet de faire éventuellement des réajustements sur le contenu ou sur les modalités d'organisation, sous réserve que ces suggestions ne viennent pas heurter les référentiels ou la demande institutionnelle du « client » qui a passé « commande » à l'ITES.

Il existe également 5 instances internes à l'ITES auxquelles les usagers-étudiants participent :

- **La Commission d'Information et de Concertation (CIC)** : y siègent les délégués de chaque promotion, les adjoints de direction, les responsables pédagogiques de formation, une secrétaire. Présidée par la directrice, cette instance qui se réunit 3 fois par an permet de traiter des questions relatives à la vie étudiante.
- **Le Conseil Technique Pédagogique (CTP)** : présidée par un représentant de la direction, cette instance consultative permet d'entendre 3 fois par an les expressions des besoins des employeurs, ceux des étudiants, les remarques des formateurs. Le responsable pédagogique de formation, les formateurs, les délégués de la promotion concernée, des référents de stage y participent.
- **Le temps de régulation** : présidée par un représentant de la direction, cette instance consultative permet de débattre 3 fois par an avec les étudiants et stagiaires sur la qualité de la formation. Les propositions de ces derniers sont prises en compte sous réserve que les référentiels de formation, le règlement intérieur, les contraintes institutionnelles et l'organisation générale des formations le permettent.
- **La commission de validation** : présidée par un représentant de la direction, cette instance permet de valider 1 fois par an le passage dans l'année supérieure. Y participent le responsable pédagogique de la formation concernée, les formateurs, des représentants d'employeur et depuis les travaux sur le PSA, un délégué des étudiants de la promotion concerné.
- **Le conseil de discipline** : cette instance se réunit très exceptionnellement. Y siège un étudiant ou stagiaire de la formation dont est issu la personne dont le cas est examiné.

1.3. Le Comité d'Orientation et de Prospective de l'ITES (COP)

Dans le projet stratégique de l'ADSEA29, il est fait référence à la reconnaissance de la dynamique citoyenne et la place de chacun en tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire. L'association participe à la construction des réponses aux besoins des habitants des territoires du Finistère. La formation des travailleurs sociaux est l'une des formes de cet engagement associatif qui se concrétise entre autre par la mise en place d'un Comité d'Orientation et de Prospective.

Le **Comité d'Orientation et de Prospective de l'ITES** est un lieu d'échanges et d'expression qui en font une instance force de propositions pour chacun des cinq axes déclinés dans le PSA. C'est un organe consultatif chargé de donner un avis sur toutes les questions stratégiques relatives aux orientations du centre de formation dans le cadre de son développement et de ses rapports avec ses partenaires institutionnels et associatifs. Il examine également l'adaptation des formations aux besoins du secteur. Cette instance n'a pas vocation à prendre des décisions mais émet des avis.

Ce qu'est le **Comité d'Orientation et de Prospective de l'ITES**

- un observatoire des évolutions de société et des répercussions possibles sur la formation,
- une plate-forme de ressources et de conseils de développement,
- un centre de veille et d'innovation pédagogique,
- un lieu de valorisation de la recherche visant à décloisonner mais aussi à distinguer Centre de formation en Travail social et Université.

2. SOLIDA'CITE

L'ADSEA29 est l'un des 5 membres fondateurs de SOLIDA'CITE : Fondation Massé-Trévidy Associations Don Bosco, Kan Ar Mor, Sauvegarde 56 et ADSEA29.

Ce groupement d'économie sociale a pour but « *de favoriser le développement d'actions sociales, médico-sociales, de santé, de formation et d'éducation, dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire, par des coopérations entre ses adhérents pour des réponses adaptées et complémentaires sur la région Bretagne.*

Cette association mobilise et recherche la participation des adhérents, usagers, salariés, habitants, représentants de la cité où sont menées les actions sur les questions relevant de son objet ». Extrait des statuts

L'ITES en tant qu'établissement de l'ADSEA 29 entend s'inscrire dans cette démarche de coopération et de partage sur le territoire finistérien en participant aux travaux de réflexion initiés au sein de Solida'Cité ainsi qu'à la mise en œuvre de la recherche-action-qualifiante « Accompagnement de personnes âgées handicapées vieillissantes » initiée sur le Finistère et le Morbihan. Cette recherche-action s'inscrit dans une dynamique territoriale portée par Solida'Cité dont l'objectif est de faire émerger les innovations locales portées par les acteurs de la société civile sur un territoire donné.

3. Les formations dispensées à l'ITES

La nature des formations

Une formation peut être certifiante, qualifiante ou de perfectionnement :

- **Formation certifiante** : une formation certifiante doit permettre aux bénéficiaires d'acquérir des savoirs et des savoir-faire reconnus par des diplômes ou titres professionnels ou titres homologués (ex : éducateur spécialisé, moniteur d'atelier, assistant familial, etc.).
- **Formation qualifiante** : ces actions de formation ont pour finalité la maîtrise d'un certain nombre de compétences et de connaissances nécessaires pour exercer un métier. Le stagiaire acquiert une qualification (ex : surveillant de nuit, tuteur, etc.).
- **Formation de perfectionnement** : elle doit permettre aux bénéficiaires possédant une expérience dans le secteur professionnel d'acquérir des compétences complémentaires afin d'enrichir leur expertise.

Les voies d'accès

Différentes voies d'accès à la formation ou à la certification peuvent être distinguées :

- la voie directe : accès à la qualification sans exercer d'emploi,
- la situation d'emploi : accès à la qualification en exerçant un emploi,
- la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

L'ITES dispense des formations dont certaines sont subventionnées par le Conseil Régional de Bretagne : aide-médico-psychologiques, assistants de service social, auxiliaires de vie sociale, éducateurs spécialisés, éducateurs techniques spécialisés, moniteurs-éducateurs.

D'autres sont financées par des employeurs comme le Conseil Général du Finistère : assistants maternels, assistants familiaux.

Certaines formations entrant dans les dispositifs de formation continue sont prises en charge par les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés), Pôle Emploi, CRP (Cellules de Reconversion Professionnelle), CIF (Congé Individuel de formation) plus rarement avec des financements personnels : moniteurs d'ateliers, CAFERUIS (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale).

Niveau	Formation	Voie directe	Situation d'emploi	VAE	Subvention CRB
II	CAFERUIS	X	X	X	
III	Educateur spécialisé (DEES)	X		X	X
III	Assistant de service social (DEASS)	X		X	X
III	Educateur technique spécialisé (DEETS)	X	X	X	X
IV	Moniteur éducateur (DEME)	X	X	X	X
V	Aide médico-psychologique (DEAMP)	X	X	X	X
V	Auxiliaire de vie sociale (DEAVS)	X	X	X	X
V	Assistant familial (DEAF)	X	X		
	Moniteur d'atelier (MA)	X	X	X	
	Assistant maternel		X		
	Maitresse de maison – Surveillant de nuit		X		

	Tuteur référent		X		
Niveau	Formation	Voie directe	Situation d'emploi	VAE	Subvention CRB
	Mandataire judiciaire		X		
	Assistant de soins en gérontologie		X		
	Formations en intra		X		
	Formations en inter		X		

4. Les repères déontologiques

L'intervention des professionnels formateurs permanents ou vacataires est encadrée par des repères déontologiques garantissant le respect des valeurs de l'association et de l'institut de formation.

Un cadre respectueux de l'équité

Soucieux de la place des usagers, les professionnels sont attentifs à la qualité d'accueil des personnes.

Dès son inscription à l'ITES, toute personne est reconnue comme un usager et le centre de formation est particulièrement vigilant au respect de ses droits. Il s'engage à assurer une équité de traitement et à favoriser l'expression de l'usager pour toute question le concernant.

La confidentialité de l'information et de son traitement

- ayant trait aux établissements et services partenaires de la formation

Un grand nombre d'informations portant sur les établissements et leurs usagers transitent au sein de l'ITES. L'institut veille au respect de la confidentialité de ces informations, en sensibilisant à la fois les formateurs et les personnes en formation.

- ayant trait aux usagers de l'ITES

L'institut est vigilant quant à la diffusion d'informations relatives aux usagers et aux conditions de conservation des données personnelles, notamment sur la base informatique dans le strict respect des recommandations de la CNIL et du droit à l'image.

B. Le contexte du projet d'établissement

1. Les enjeux de la formation des acteurs sociaux

Les organismes de formation en travail social adhèrent aux valeurs et principes ci-dessous extraits des documents fondateurs de l'UNAFORIS (Union Nationale pour la Formation et la Recherche en Intervention Sociale - fusion des deux associations regroupant les centres de formation en travail social GNI et AFORTS) dont l'ITES est membre.

« Le secteur social est un acteur économique important par les moyens humains et financiers qu'il mobilise. Sa finalité est de permettre à chacun de construire sa place de citoyen dans notre société, de voir reconnue sa dignité et de lutter contre les conséquences des inégalités et des aléas de la vie. C'est dans ce sens que les organismes de formation fondent leurs missions de développement social et de santé au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé : *état de complet bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.*

Ces valeurs conduisent à

- Une approche du travail social ayant pour but de :
 - . promouvoir, maintenir, restaurer le lien social,
 - . contribuer à la réduction des inégalités,
 - . promouvoir la non-discrimination,
 - . favoriser l'autonomie, la promotion des potentialités des personnes et des groupes auprès desquels interviennent les travailleurs sociaux.
- Une conception de la laïcité fondée sur le respect des personnes dans la diversité de leurs origines, de leurs cultures, de leurs engagements et sur le respect du débat public.
- La défense du droit à la formation tout au long de la vie, la promotion sociale par la construction de parcours de qualification de tous niveaux, et l'évolution d'un métier à un autre. » *Extrait des statuts d'UNAFORIS.*

En réponse aux défis que doivent relever les futurs professionnels de l'action sociale et médico-sociale, trois grands axes vont ainsi guider la formation des travailleurs sociaux :

- une formation professionnelle qui développe les compétences des futurs travailleurs sociaux à appréhender la complexité des situations des usagers de l'action sociale et médico-sociale,
- une articulation entre des actions individuelles et personnalisées en réponse aux besoins singuliers des usagers et des actions collectives ancrées sur les territoires de vie des usagers pour renforcer le lien social et les solidarités de proximité,
- une pédagogie fondée sur l'alternance et la transversalité, des apprentissages basés sur une démarche de compréhension des problématiques sociales et éducatives, une méthodologie d'action praxéologique étayée par des apports théoriques des sciences humaines et sociales, une ouverture sur les modèles sociaux européens, mais aussi plus largement internationaux

2. Le projet de création des plateformes et des HEPASS

Lors de sa réunion du 6 juillet 2010, le Conseil d'administration de l'UNAFORIS a fait le constat que le dispositif de formation sociale ne garantissait pas une maîtrise du devenir d'un dispositif original de formation en travail social. Il a confirmé sa volonté d'organiser et d'accompagner une dynamique de structuration de l'appareil de formation aux plans national et territorial.

L'UNAFORIS a validé une nouvelle organisation à mettre en œuvre en deux étapes successives, selon des calendriers régionaux différenciés :

- la création de plateformes territoriales,
- puis la création de "Hautes Ecoles Professionnelles", se rapprochant ainsi de ce qui existe dans certains pays européens, inscrivant alors l'appareil de formation dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Ce projet a été proposé en octobre 2010 à l'Etat et à l'ARF (Association des Régions de France), comme une contribution de l'UNAFORIS aux Orientations Nationales pour les formations Sociales 2011 – 2013 qui intègrent ce projet de création qui doit permettre :

- *de mutualiser les ressources, les compétences et les expertises, notamment dans les domaines tels que la recherche qui nécessitent d'atteindre une taille critique pour développer des projets ;*
- *de poursuivre la structuration de l'offre de formation en visant souplesse et réactivité pour répondre aux besoins locaux ;*
- *de progresser dans la lisibilité de l'offre de formation, notamment au niveau régional ;*
- *de développer des coopérations avec les universités.*

Les plateformes territoriales UNAFORIS doivent répondre à six fonctions :

1. Elles disposent d'un pilotage stratégique et opérationnel, capable d'engager les établissements et sites de formation, et de les représenter.
2. Elles ont capacité à offrir l'ensemble des formations initiales et continues en travail social de façon coordonnée et cohérente sur le territoire, et l'ensemble des niveaux de qualification du V au I (du 1 au 8 selon la nomenclature européenne).
3. Elles disposent d'un pôle international (mobilité des étudiants, des formateurs, des professionnels, participation à des programmes européens et internationaux).
4. Elles sont le support d'un « Pôle recherche et d'expertise » de l'animation du secteur social sur le territoire.
5. Elles permettent la mutualisation de l'ingénierie pédagogique, de personnels (formateurs, personnels administratifs et logistiques), de services communs.
6. Elles sont engagées dans une démarche qualité.

Ces regroupements disposent d'un pilotage stratégique et opérationnel, capable d'engager les établissements et sites de formation et de les représenter. Leur mise en place tient naturellement compte des coopérations déjà existantes.

Les plateformes ont pour finalité de se transformer en « Hautes Ecoles Professionnelles pour l'Action Sociale » qui devront assurer des formations du niveau V au niveau I reprenant l'intégralité des compétences des plates-formes qui les ont précédées. La forme juridique de chaque HEPASS sera laissée à l'appréciation des parties prenantes. Elles seront inscrites dans une démarche d'Assurance Qualité et labellisées par l'UNAFORIS.

3. L'ITES, membre de la plateforme UNAFORIS en Bretagne

La plateforme UNAFORIS en Bretagne a été labellisée par UNAFORIS en octobre 2012. L'ITES en est l'un des 7 membres avec l'IRTS, l'AFPE, Arcades Formation réunis au sein de « l'Union », le GRIMES, le Collège Coopératif et le Lycée Jeanne d'Arc.

Les plateformes sont des entités pilotées par des institutions gérant des établissements de formation en travail social, adhérents de l'UNAFORIS. Toute plateforme labellisée pourra déposer un projet de reconnaissance comme HEPASS.

La gouvernance de la plateforme UNAFORIS Bretagne est assurée par un Comité d'administrateurs représentant les associations gestionnaires des centres de formation cités ci-dessus. Une convention annuelle a été signée entre chacun des 7 établissements et le GIRFAS Bretagne en attendant que les statuts de la plateforme (en cours d'élaboration) soient déposés à l'automne 2013.

Le pilotage technique de la plateforme est assuré par les directeurs de chacun des centres de formation sous la coordination d'un chef de projet, Jérôme Wenz, directeur général de l'Union.

Un référent membre de la commission de labellisation a été nommé par le Conseil d'administration d'UNAFORIS pour la plateforme bretonne. Il s'agit de la directrice générale de l'Institut Supérieur Social de Mulhouse, Annie Steiner.

Depuis le début de l'année 2013, des commissions régionales déclinées éventuellement en groupes de travail auxquelles les professionnels de l'ITES participent activement, se mettent en place.

NB : cette partie du projet d'établissement sera réajustée en fonction de l'avancée du dispositif plateforme en Bretagne.

- une commission par niveau : I et II, III, IV, V
- une commission *Ressources documentaires*
- une commission *Communication*
- une commission *Recherche-expertise-animation des acteurs du territoire*

D'autres commissions régionales seront installées au deuxième semestre de 2013

- une commission *International* (un adjoint de direction de l'ITES, Gilles Allieres, siège à la Commission nationale)
- une commission *Qualité*

4. Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles 2011-2015 / Conseil Régional de Bretagne

La loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie introduit des dispositions nouvelles quant à la définition des orientations régionales en matière de formation professionnelle en remplaçant le PRDF - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles - par le CPRDF - Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles.

Les partenaires ont fait le choix de ne pas faire deux schémas, l'un pour le secteur sanitaire, l'autre pour le secteur social mais au contraire de regrouper les deux en un schéma unique.

Ce choix est motivé, entre autres raisons, par l'existence de nombreuses problématiques communes (évolution des métiers dans un concept de prise en charge globale du patient ou de la personne accompagnée...) et par des évolutions des pratiques qui renforcent les interventions coordonnées des métiers du social et du sanitaire.

Un cadrage pluriannuel décliné en plans d'actions annuels

Le schéma des formations sanitaires et sociales fournit une vision pluriannuelle sur la période 2011-2015 des principales orientations, et quand elles sont identifiées, des actions qui seront menées. Il appelle une déclinaison annuelle qui se traduira par la convention annuelle d'application prévue par le CPRDF. L'ITES s'inscrit pleinement dans ces futures dispositions.

Orientation I : Garantir un accès à la formation et à la qualification pour tous

Mobiliser les formations sanitaires et sociales pour favoriser l'élévation générale du niveau de qualification, notamment en référence aux objectifs définis dans le cadre du processus de Bologne.

Garantir l'accès à un premier niveau de qualification pour tous

Prévenir le décrochage dans l'ensemble des voies de formation

Assurer les conditions d'une alternance de qualité

Diversifier les voies de reconnaissance des compétences

Orientation II : Soutenir une politique de formation et de qualification au service du développement économique, sociétal et environnemental en Bretagne

Orientation III : Affirmer un droit à l'orientation pour tous et tout au long de la vie

Organiser la production d'informations sur les métiers et les formations

Orientation IV : Construire un cadre collectif d'actions pour sécuriser les parcours de formation

*Apporter une plus grande souplesse et favoriser une meilleure articulation entre les voies de formation et les dispositifs afin d'adapter et de sécuriser les parcours
Agir sur les problèmes périphériques en développant des coopérations transversales*

5. Les partenariats

Les partenariats sont indispensables à l'activité de l'ITES et contribuent de façon importante à la mise en œuvre de son projet. La politique partenariale de l'ITES est guidée par une attention vis-à-vis des attentes et objectifs de chacun des partenaires, qui doivent se mettre en place en cohérence avec les valeurs et orientations de l'institut.

Les principaux partenaires de l'ITES :

- **Les acteurs de la formation** : les centres de formation partenaires de la plate-forme régionale UNAFORIS Bretagne, l'Université de Bretagne Occidentale, les OPCA dont Unifaf, Uniformation, CNFPT.

Le développement de liens avec l'université constitue un enjeu fort en termes de reconnaissance de la valeur des métiers en travail social et des diplômes délivrés. Il s'agit néanmoins de veiller à ce que les spécificités de la formation professionnelle en institut de formation soient reconnues.

- **Les acteurs de l'emploi** : pôles Emploi, missions locales. Les liens avec les acteurs de l'emploi sont développement continu.

- **Les collectivités territoriales** : Conseil Régional de Bretagne, Conseils Généraux, communes.

L'ITES participe aux groupes de travail mis en place par le Conseil Régional de Bretagne et a notamment contribué à la définition du CPRDF. Il participe par ailleurs à la mise en œuvre de projets en réponse aux appels d'offres du Conseil général du Finistère.

- **Les acteurs de l'action sociale** : associations, établissements, institutions publiques et privées, etc. Parties prenantes de la certification, les terrains professionnels sont des partenaires incontournables des formations.

C. Contribution à l'animation des territoires

1. Des formations continuées spécialisées et contextualisées

La formation professionnelle tout au long de la vie, ou dite formation continuée, constitue un autre pilier du projet d'établissement de l'ITES. Elle s'inscrit aujourd'hui dans un contexte politique en pleine effervescence touche l'ensemble du secteur sanitaire, social et médico-social. Celui-ci a connu plus de lois en six ans qu'en cinquante ans notamment sous l'impulsion des politiques sociales européennes.

Les orientations privilégiées par l'ITES dans l'organisation des différentes formations professionnelles continuées cherchent à appréhender les problématiques de l'action sociale dans toutes ses dimensions complexes et singulières et ayant comme objectifs de :

- Construire une expertise et un savoir-faire reconnus par les professionnels et les employeurs.
- Soutenir l'adaptabilité des professionnels aux environnements complexes.
- Développer et promouvoir les compétences individuelles et collectives.
- Permettre aux professionnels d'accéder aux outils de connaissance et de compréhension de leur intervention inscrite dans les mutations sociales.

C'est pourquoi dans le projet de l'ITES nous considérons la formation professionnelle continue comme un outil indispensable à la professionnalisation, voire à la promotion professionnelle, plus encore aujourd'hui où les interventions sociales doivent s'adapter aux évolutions de la société et de la législation sociale. Celles-ci impactent les pratiques professionnelles et induisent l'acquisition de nouvelles compétences.

A ce titre, nous développons une veille à la fois culturelle et de recherche pour réfléchir sur l'évolution des pratiques sociales. Cette dimension de recherche et développement est un élément de formation permanente. Elle s'exprime d'une part, par les contributions aux colloques, congrès nationaux et internationaux, par les publications et d'autre part, dans la mise en œuvre des formations supérieures en travail social, notamment le CAFERUIS (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et Responsable d'Unité d'Intervention Sociale), le CNC (Certificat National de Compétence) et le DU (Diplôme Universitaire) de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs en partenariat avec l'UBO (Université de Bretagne Occidentale).

Notre marque méthodologique de la formation professionnelle tout au long de la vie dans un contexte de mutation des pratiques est d'initier avec nos partenaires de nouvelles modalités de formations professionnelles continuées en référence à l'évolution législative et économique qui introduit de nouveaux modèles d'accompagnement autour du projet et des besoins de la personne, plus individualisés et moins institutionnalisés.

Ces modalités de co-élaboration et co-construction s'étaient sur une méthodologie implicite des deux partenaires, sous forme de rencontres de travail permettant de cibler les besoins et penser ensemble des propositions professionnalisantes et au plus près des préoccupations.

2. L'ITES au sein du Comité Régional du Travail Social (CRTS)

L'instance CRTS est installée en Bretagne depuis le 15 octobre 2008. Elle réunit une soixantaine d'acteurs du travail social, sanitaire et médico-social. Il se définit comme un espace de concertation régional et remplit des missions de veille diagnostique et prospective sur des enjeux stratégiques pour le travail social en Bretagne. Il appuie la mise en cohérence des interventions sociales régionales.

L'ITES siège au CRTS depuis sa création. La directrice et un adjoint de direction l'y représentent. L'ITES entend influencer pour que les travaux du CRTS irriguent les contenus de formation.

3. Les Temps forts

Les Forums de l'ITES participent à un ancrage du centre de formation sur les territoires par l'animation des réseaux locaux et la dynamique réflexive et prospective qu'ils engagent avec les différents acteurs de l'action sociale et médico-sociale. Ils convoquent l'alternance et la transdisciplinarité, impulsent, sollicitent le terrain professionnel pour que débats et échanges contribuent à faire progresser les pratiques.

L'ITES participe à des actions de « veille sociale » et d'échanges avec les milieux professionnels afin d'actualiser les perspectives théoriques et méthodologiques qui structurent les différentes formations. L'Institut est associé aux autres centres de formation au travail social de Bretagne et c'est à ce titre que l'ITES participe activement **aux Rendez-vous régionaux du travail social** au sein de la plateforme UNAFORIS Bretagne.

4. Le CRD (Centre de Ressources Documentaires)

Dans le cadre de la plate-forme UNAFORIS Bretagne et du réseau national PRISME (Réseau documentaire en sciences et action sociale), le Centre de Ressources Documentaires de l'ITES participe au travail collaboratif qui nourrit les échanges de pratiques et de réflexions entre les documentalistes des centres de formation en travail social, développe des coopérations, mutualise les savoir-faire et participe à la valorisation d'une documentation spécialisée dans le secteur social et médico-social sur le territoire breton et sur le territoire national.

Accessible aux professionnels de l'association, aux usagers de l'institut, ainsi qu'à des acteurs externes, il entretient un fonds riche et actualisé comprenant livres, revues, mémoires, supports audiovisuels et informations numériques.

Le site Internet constitue également un espace ressource ouvert sur l'extérieur, via notamment la base documentaire et des informations sur les formations ainsi que des renseignements pratiques.

D. Les orientations et les objectifs prioritaires du projet d'établissement

1. Dispenser des formations généralistes en lien avec la réalité des territoires

Les évolutions à mettre en place doivent rester fidèles au principe de formations généralistes, développant les compétences génériques propres à chaque métier. Elles permettent à leurs bénéficiaires :

- de s'adapter à différents domaines d'intervention et à des publics diversifiés,
- d'intégrer les évolutions des politiques publiques,
- de poser un diagnostic des situations et de développer une cohérence globale dans leur action.

Les modalités pédagogiques des formations dispensées à l'ITES et les orientations du projet d'établissement doivent permettre de former de futurs travailleurs sociaux qui maîtrisent et articulent les différentes dimensions de leur action :

- éthique : assumer une responsabilité professionnelle, défendre les valeurs de sa profession, s'engager sur un questionnement et un positionnement éthique, être porteur d'une orientation dans un travail pluridisciplinaire ;
- politique : inscrire sa pratique dans un cadre législatif, un dispositif institutionnel, un environnement social, participer à une politique sociale, etc. ;
- technique : participer à un diagnostic (éducatif, social, etc.), élaborer et évaluer des projets, mettre en œuvre des actions concrètes, coordonner le suivi d'une personne ;
- symbolique : conceptualiser et savoir utiliser les outils nécessaires à la restitution de sa pratique, comprendre et mettre en œuvre la posture de référent, et s'engager de manière professionnelle dans la relation avec l'utilisateur, poser et tenir des actes signifiants ;
- clinique : analyser les enjeux relationnels de la rencontre avec l'autre, identifier la problématique de la personne ;
- culturelle : acquérir une culture professionnelle de qualité et être capable de la transmettre.

2. Affirmer le caractère professionnel des formations et renforcer la pédagogie de l'alternance intégrative

L'alternance intégrative est conçue non comme une juxtaposition des temps en établissement de formation et d'autres sur les lieux de stage mais comme une alternance réelle ce qui conduit la formation à être négociée, cogérée par l'établissement de formation, les représentants des sites qualifiants ainsi que les étudiants.

- inscrire les formations dans un réseau de professionnels :
 - . repérer les intervenants les plus pertinents par rapport aux contenus des interventions ;
 - . susciter leur envie d'y participer en concertation avec les institutions employeurs ;
 - . renforcer la participation des professionnels aux épreuves de certification.
- organiser les Conseils Techniques et Pédagogiques comme vecteurs privilégiés de la réflexion sur l'alternance au sein de chaque formation ;
- promouvoir la formation de tuteurs référents ;
- favoriser l'articulation théorico-pratique par le renforcement de moyens pédagogiques existants ou la création d'outils spécifiques (visites de stage, livrets de stage, etc.) ;
- signer des conventions avec tous les sites qualifiants ;
- mettre en place des réunions avec les référents de terrain au début de chaque stage si nécessaire afin de s'accorder sur les objectifs de stage, les missions de chacun et sur l'utilisation des outils de l'alternance au regard des exigences réglementaires ;
- aller à la rencontre des employeurs du territoire finistérien pour leur présenter notre offre de formation et répondre à leur demande de formation continue spécifique ;
- se donner les moyens logistiques d'accroître le développement du pôle de formation continue ;
- faire vivre le Comité d'Orientation et de Prospective de l'ITES, instance de réflexion consultative, créée en 2012, dans laquelle sont représentés des employeurs et des partenaires de formation ;
- développer le centre de ressources documentaires de l'ITES comme un espace d'ouverture à l'actualité sanitaire et sociale afin d'offrir à la formation des travailleurs sociaux et aux professionnels du secteur social et médico-social des outils pour mener à bien leurs travaux de recherche et réfléchir aux pratiques professionnelles.

3. Développer la transversalité dans les différentes formations au sein de l'ITES et sur le territoire finistérien

La question de la transversalité est à envisager autant sur le plan vertical (logique de filière) qu'au plan horizontal (logique de niveau en référence à l'architecture des formations proposées par UNAFORIS) :

- augmenter le nombre et valoriser les séquences pédagogiques sur des thématiques communes ;
- encourager les rencontres informelles entre les formations (expositions, manifestations lors des techniques éducatives, etc.) ;
- susciter la participation des étudiants et stagiaires aux *Temps forts (Forums de l'ITES et Rendez-vous régionaux du travail Social)* ;
- établir des partenariats avec les instituts de formation du secteur sanitaire finistérien dépendant du Conseil Régional de Bretagne et de la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale) : Instituts de formation en Soins

Infirmiers (IFSI), Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS), Institut de Formation des Ambulanciers (IFA), Institut de formation des aides-soignants (IFAS).

4. Considérer l'apprenant comme un adulte acteur dans le dispositif de formation

- s'appuyer sur le parcours, le potentiel, les centres d'intérêts et l'expérience des étudiants et stagiaires pour adapter et diversifier les méthodes pédagogiques et leur permettre de construire un parcours de formation singulier ;
- soutenir le parcours de l'apprenant par un accompagnement individualisé effectué par un conseiller de formation, formateur permanent à l'ITES ;
- solliciter la participation des délégués de chaque promotion aux instances institutionnelles, de régulation, et organisationnelles des formations dans lesquelles ils sont prévus ;
- renforcer le soutien individualisé des étudiants et stagiaires les plus en difficulté, afin de prévenir leur décrochage ;
- faciliter l'accès aux nouvelles technologies et aux innovations pédagogiques afin d'encourager l'autonomie de l'apprenant (par exemple : FOAD formation ouverte à distance), de développer des méthodes de travail collaboratives et de mettre à disposition des supports méthodologiques adaptés ;
- prendre en compte les nouveaux usages de l'information numérique pour développer de nouveaux services.

5. Conforter l'ouverture de l'ITES aux dimensions européennes et internationales

- poursuivre la déclinaison des référentiels de formation en ECTS (European Credit Transfer System) au sein du groupe de travail de la plate-forme UNAFORIS Bretagne;
- adhérer à la nouvelle convention Erasmus à paraître en 2014 ;
- privilégier les partenariats déjà établis pour des échanges d'étudiants (ex : Belgique, Roumanie, Espagne) ;
- consolider les partenariats récents (Maroc) et en prospecter de nouveaux (Madagascar) ;
- participer au pôle des relations internationales de Brest-Métropole-Océane ;
- favoriser des stages à l'étranger sécurisés pour l'ensemble des formations du niveau V au niveau II.

6. Créer les conditions de l'évaluation et encourager l'exigence de qualité

- prendre en compte la parole des délégués de chaque promotion siégeant au sein des instances institutionnelles afin d'améliorer constamment les dispositifs de formation ;
- susciter le retour des terrains afin de prendre en compte l'évolution des pratiques professionnelles et des besoins nouveaux ;
- viser la labellisation en 2014 du pôle des formations dites continues par l'OPQF (Office Professionnel de Qualification des Organismes de Formation) ;
- intégrer dès sa mise en place la commission Qualité de la plate-forme UNAFORIS Bretagne.

Ce projet d'établissement a été réalisé entre janvier et mars 2013 à partir des contributions soit orales, soit écrites des salariés de l'ITES, travaillées lors de réunions animées par la directrice Catherine HURTAUD.

NB : chacune des formations dispensées à l'ITES a son propre dispositif de formation qui s'appuie sur le projet d'établissement.

